

## DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

-----  
**SYNDICAT MIXTE PRODUCTION  
 D'EAU POTABLE OUEST 35**  
 38 rue du Rocher  
 35 580 - GUICHEN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 COMITE SYNDICAL DU 10 OCTOBRE 2019**

Nombre de délégués :

- en exercice : 16 - présents : 9  
 - pouvoir(s) : 0 - absent(s) : 7

L'an deux mil dix-neuf, le 10 octobre à 18h00, le Comité du syndicat OUEST35 dûment convoqué le 02 octobre 2019, s'est réuni en Mairie de GUICHEN.

**PRESENTS :**

SIAEP Les Bruyères	Joël SIELLER	Marcel BOUVIER (Suppléant)
SM Eau de la Forêt de Paimpont	Philippe LETOURNEL	Jean-Paul RIU
SIE Guipry-Messac-St Malo-de-Phily		Marie-Anne HEDREUX
SIAEP Montauban-St Méen	Hubert GUINARD	Claude LEROY
SIE Pays de Bain	André TOURNEDOUET (suppléant)	
SIE Port de Roche		Jean-Marc CARREAU
Montfort Communauté		
Ville de Redon		

**ABSENT(S) :** Jean-Paul TROUBOUL (Excusé), Bernard CHAUVIN (Excusé), Jean HAMON (Excusé), Roland GICQUEL (Excusé), Delphine DAVID, Jean-Luc GUILLAUME (Excusé), Emile GRANVILLE.

**POUVOIR(S) :** Néant.

**2019-19 – RGPD – désignation d'un délégué à la protection des données (DPD)**

En 2018, l'Union Européenne a adopté un règlement pour protéger les données personnelles d'une utilisation abusive par les entreprises.

En ce qui concerne le Syndicat, après diagnostic, le risque est faible.

OUEST 35 ne faisant de distribution auprès de particuliers, il n'y a pas de risque sur ce point.

Compte tenu de sa connaissance des logiciels et du dossier, le secrétaire du Syndicat est proposé comme délégué.

**Après délibération, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :**

- Désignent Monsieur **LEBRETON Gwenaël** comme Délégué à la Protection des Données ;
- Autorise le Président à notifier cette décision à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) et à prendre toutes mesures nécessaires dans le cadre de la RGPD.

Acte rendu exécutoire après :

- Envoi en Préfecture le : 17/10/2019
- Notification ou publication le : 17/10/2019

Pour extrait conforme,  
 Le Président,  
 Joël SIELLER


